

## DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

### Année Scolaire 20..... / 20.....

1ère demande

Déjà inscrit l'an dernier

↳ Changement d'adresse :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
↳ Changement établissement scolaire :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

#### ELEVE :

Nom : .....	Date de naissance : .....
Prénom : .....	Sexe : <input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin

#### PARENTS :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Code postal : ..... e-mail : .....@.....

Téléphone : ..... Portable 1 : .....

Portable 2 : .....

#### SCOLARITÉ :

CP       CE1       CE2       CM1       CM2       ULIS

Nom de l'établissement scolaire : .....

Public       Privé      Arrêt : .....

Si vous avez 2 enfants ou plus inscrits aux transports scolaires, renseignez les lignes suivantes :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
NOM				
PRENOMS				
Date de naissance	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....
Ecole				

Tarifs du titre de transport :

	Tarif pour 1 trimestre	Tarif à l'année
1 enfant	22,47 €	67,41 €
2 enfants	36,85 €	110,55 €
3 enfants et plus	36,85 €	110,55 €
Duplicata	3,20 €	

Choix du règlement :  au trimestre  
 à l'année

**Personnes autorisées à récupérer l'enfant à son arrêt :**

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Cette carte de transport :

- Vous est remise par la mairie de Donzère qui organise et finance les transports scolaires.
- Est strictement personnelle.
- Est valable pour un aller-retour quotidien les jours de fonctionnement de l'établissement fréquenté uniquement sur la ligne indiquée.
- Devra être restituée à la Mairie en cas de départ de l'élève en cours d'année scolaire.

En cas de : Perte ou vol de carte d'inscription, veuillez faire une demande de duplicata en Mairie.

**Mentions légales Commune de Donzère (RGPD)**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Donzère et sont enregistrées dans un fichier informatisé pour le service **Pôle Enfance et Jeunesse**. Elles sont conservées 5 ans, puis sont détruites réglementairement. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Donzère.

Donzère le .....

Signature du représentant légal  
 précédée de la mention « lu et approuvé »

